



Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité. Ce recueil n°31 concerne les délibérations du Comité syndical prises lors de sa réunion du 23 novembre 2013 ainsi que les délibérations du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation de la Régie des EnR prises lors de la réunion du 21 janvier 2014. Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

### COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2013

#### **DELIBERATION N°1 – Transaction ERDF / SIED 70**

Le Comité syndical accepte le protocole transactionnel en vue de régler à l'amiable le litige opposant le SIED 70 à ERDF concernant les modalités de calcul de la redevance R2 suite à la mise en place du dispositif PCT intervenu le 19 avril 2010, et autorise Monsieur le Président à signer ce protocole d'accord avec ERDF.

#### **DELIBERATION N°2 – Avenant PCT**

Le Comité syndical confirme son approbation de conclure l'avenant prolongeant jusqu'à fin 2015 le protocole PCT relatif à la part couverte par le tarif d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité, tel que décidé par délibération du Comité syndical du 16 mars 2013. Par ailleurs, il désapprouve toute pratique qui, au plan comptable, consisterait à assimiler le versement dû au titre de la PCT comme un financement propre d'ERDF.

#### **DELIBERATION N°3 – Affectation du complément de redevance**

En application de l'avenant PCT rappelé ci-avant, le SIED 70 bénéficie d'un complément de redevance depuis cette année 2013, suite à l'achèvement de la départementalisation du syndicat. Le Comité syndical décide d'affecter la totalité du complément PCT à la redevance de fonctionnement R1 tant pour 2013 que pour les années suivantes.

#### **DELIBERATION N°4 – Renforcement des relations avec ERDF**

Le 18 septembre dernier, à l'occasion de son congrès national, la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) a signé avec ERDF un protocole d'accord sur la qualité des relations entre les autorités concédantes et le concessionnaire. Ces bonnes relations ne pouvant que concourir à l'efficacité du service public concédé, le Comité syndical autorise Monsieur le Président à signer un avenant en ce sens au contrat de concession de la distribution publique d'électricité avec ERDF. Les points de cet accord portent sur :

- L'amélioration de la programmation et la coordination des investissements réalisés sur les réseaux publics de distribution d'électricité,
- L'amélioration des échanges de données cartographiques,
- L'adaptation de la redevance R2 dont l'objectif est de lisser ses évolutions par l'intégration d'une moyenne des redevances perçues depuis 2010.

Le Comité syndical charge également le Monsieur le Président de négocier avec ERDF pour que le complément de PCT, perçu seulement depuis 2013 ne vienne pas affecter le calcul du lissage de la redevance R2.

#### **DELIBERATION N°5 – Convention de concession gaz - Gray-La-Ville**

Le Comité syndical approuve la convention de concession pour le service public de distribution de gaz naturel sur le territoire de la commune de Gray-La-Ville ainsi que le cahier des charges de concession et ses annexes. Monsieur le Président est chargé de signer ce contrat dont la durée est fixée à 30 ans.

#### **DELIBERATION N°6 – Règlement du service de fourniture de gaz naturel**

Le Comité syndical approuve le règlement du service local de fourniture de gaz naturel à appliquer sur le territoire des communes dont le SIED 70 est l'autorité concédante du service public de distribution de gaz en réseau, et charge Monsieur le Président d'informer les fournisseurs au tarif réglementé de ce règlement de service

#### **DELIBERATION N°7 – Délégation de service public gaz sur les communes de Champagny et Plancher-Bas**

Le Comité syndical accepte le lancement d'un appel d'offres en vue de désigner un délégataire pour la distribution de gaz en réseau sur le territoire des communes de Champagny et Plancher-Bas lorsque les bénéficiaires du réseau (notamment l'entreprise GESTAMP) auront accepté de supporter l'intégralité du financement qui sera demandé par l'opérateur, approuve le dossier de consultation des entreprises, et charge Monsieur le Président de lancer l'appel à candidatures lorsque les conditions de financement indiquées ci-avant auront été acceptées.

#### **DELIBERATION N°8 – Prescription des créances du SIED 70**

Le Comité syndical décide de relever la prescription des créances du syndicat pour les communes adhérentes, ERDF, EDF Habitat 70, Réseau Ferré de France et le Facé.

#### **DELIBERATION N°9 – Durée d'amortissement**

Le Comité syndical décide d'amortir, à partir du budget 2014, les immobilisations incorporelles et fixe la durée d'amortissement de ces immobilisations à 5 ans.

#### **DELIBERATION N°10 – Budget principal supplémentaire 2013**

Le Comité syndical adopte le budget principal supplémentaire 2013 tel qu'il est présenté ci-après comprenant :

- ✓ le passage des amortissements de subventions des comptes 132 vers les comptes 131,

- ✓ la régularisation de la reprise des résultats antérieurs qui conduit à une réduction de 150 98,76€ du résultat 2012,
- ✓ l'adaptation des programmes de travaux 2013.

| SECTION D'INVESTISSEMENT |                                    |              |               |  |              |
|--------------------------|------------------------------------|--------------|---------------|--|--------------|
| Chap.                    | DEPENSES                           | Montant en € | Chap.         | RECETTES                                 | Montant en € |
| 204                      | Subventions d'équipement versées   | 365 000      | 13            | Subventions d'investissement             | 359 400      |
| 21                       | Immobilisations en cours           | 131 800      | 21            | Virement de la section de fonctionnement | 119 800      |
| 040                      | Opérations d'ordre entre sections  | 68 000       | 27            | Autres immo financières                  | 19 700       |
| 041                      | Opérations patrimoniales           | 56 104 700   | 041           | Opérations patrimoniales                 | 56 104 700   |
| 45                       | Opérations pour le compte de tiers | 784 600      | 45            | Opérations pour le compte de tiers       | 850 000      |
| Total section            |                                    | 57 453 600   | Total section |  | 57 453 600   |

| SECTION DE FONCTIONNEMENT |  |              |               |                                   |              |
|---------------------------|--|--------------|---------------|-----------------------------------|--------------|
| Chap.                     | DEPENSES                               | Montant en € | Chap.         | RECETTES                          | Montant en € |
| 67                        | Charges exceptionnelles                | 46 250       | 77            | Produits exceptionnels            | 1 200        |
| 023                       | Virement à la section d'investissement | 119 800      | 042           | Opérations d'ordre entre sections | 68 000       |
| Total section             |  | 166 050      | Total section |                                   | 69 200       |

Le Comité syndical décide également d'accorder aux budgets annexes des chaufferies de Gy et Marnay, dans la limite des possibilités financières du budget principal, des prêts d'un montant cumulé maximum de 1 000 000 € avant la mise en service commerciale de ces chaufferies.

**DELIBERATION N°11 - Budget supplémentaire annexe « Chaufferie de Scey-Sur-Saône »**

Le Comité syndical adopte le budget supplémentaire annexe «Chaufferie de Scey-sur-Saône » 2013 tel qu'il est présenté :

| SECTION D'EXPLOITATION |  |              |               |          |              |
|------------------------|--|--------------|---------------|----------|--------------|
| Chap.                  | DEPENSES                               | Montant en € | Chap.         | RECETTES | Montant en € |
| 11                     | Charges à caractère général            | - 1 600      |               |          |              |
| 12                     | Charges de personnel                   | 400          |               |          | 0            |
| 67                     | Charges exceptionnelles                | 1 200        |               |          |              |
| 023                    | Virement à la section d'investissement | - 2 020      |               |          |              |
| Total section          |  | - 2 020      | Total section |          | 0            |

**DELIBERATION N°12 – Budget supplémentaire annexe « Chaufferie de Gy »**

Le Comité syndical adopte le budget supplémentaire annexe «Chaufferie de Gy» 2013 tel qu'il est présenté :

| SECTION D'EXPLOITATION |  |              |               |                        |              |
|------------------------|--|--------------|---------------|------------------------|--------------|
| Chap.                  | DEPENSES                               | Montant en € | Chap.         | RECETTES               | Montant en € |
| 023                    | Virement à la section d'investissement | 64 000       |               |                        |              |
| 042                    | Opérations d'ordre entre sections      | -200         | 77            | Produits exceptionnels | 57 750       |
| 66                     | Charges financières                    | -5 000       |               |                        |              |
| Total section          |  | 58 800       | Total section |                        | 57 750       |

| SECTION D'INVESTISSEMENT |                          |              |       |   |              |
|--------------------------|--------------------------|--------------|-------|---|--------------|
| Chap.                    | DEPENSES                 | Montant en € | Chap. | RECETTES                                | Montant en € |
| 16                       | Emprunt                  | -5 000       | 13    | Subvention d'investissement             | -40 000      |
| 023                      | Immobilisations en cours | -141 000     | 16    | Emprunt                                 | -300 000     |
|                          |                          |              | 106   | Dotations fonds divers réserves         | 1 050        |
|                          |                          |              | 021   | Virement de la section d'investissement | 64 000       |
|                          |                          |              | 40    | Opérations d'ordre entre sections       | -200         |
| Total section            |                          | -146 000     |       |   | -275 150     |

**DELIBERATION N°13 – Budget supplémentaire annexe « Chaufferie de Marnay »**

Le Comité syndical adopte le budget supplémentaire annexe «Chaufferie de Marnay» 2013 tel qu'il est présenté :

| SECTION D'EXPLOITATION |                                   |              |               |                        |              |
|------------------------|-----------------------------------|--------------|---------------|------------------------|--------------|
| Chap.                  | DEPENSES                          | Montant en € | Chap.         | RECETTES               | Montant en € |
| 042                    | Opérations d'ordre entre sections | -11 000      | 77            | Produits exceptionnels | -11 500      |
| 66                     | Charges financières               | -500         |               |                        |              |
| Total section          |                                   | -11 500      | Total section |                        | -11 500      |

| SECTION D'INVESTISSEMENT |                          |              |       |                                   |              |
|--------------------------|--------------------------|--------------|-------|-----------------------------------|--------------|
| Chap.                    | DEPENSES                 | Montant en € | Chap. | RECETTES                          | Montant en € |
| 023                      | Immobilisations en cours | -641 500     | 13    | Subvention d'investissement       | -74 620      |
| 16                       | Emprunt                  | -13 000      | 16    | Emprunt                           | -750 000     |
|                          |                          |              | 106   | Dotations fonds divers réserves   | 4 720        |
|                          |                          |              | 40    | Opérations d'ordre entre sections | -500         |
| Total section            |                          | -654 500     |       |                                   | -820 400     |

**DELIBERATION N°14 - Budget supplémentaire annexe « Régie des énergies renouvelables »**

Le Comité syndical adopte le budget supplémentaire annexe «Régie des énergies renouvelables » 2013 tel qu'il est présenté :

| SECTION D'EXPLOITATION |                         |              |               |                        |              |
|------------------------|-------------------------|--------------|---------------|------------------------|--------------|
| Chap.                  | DEPENSES                | Montant en € | Chap.         | RECETTES               | Montant en € |
| 67                     | Charges exceptionnelles | 46 250       | 77            | Produits exceptionnels | 46 250       |
| Total section          |                         | 46 250       | Total section |                        | 46 250       |

**DELIBERATION N°15 – Orientations budgétaires 2015**

Le Comité syndical débat sur les orientations générales proposées par Monsieur le Président pour le budget principal 2014 et ses budgets annexes. Il adopte l'enveloppe financière des investissements envisageables en 2014 sur le réseau de distribution publique d'électricité, en éclairage public et génie civil de communications électroniques.

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES EnR : SÉANCE DU 21 JANVIER 2014****DELIBERATION N°1 - Chaufferie bois de Scey-sur-Saône**

Après que Monsieur le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey-sur-Saône de 2013 présentait un excédent d'exploitation de 22 156,74 € et un déficit d'investissement de 8 145,22 €, soit un excédent global de 14 011,22 €, le Conseil d'exploitation de la régie des EnR propose que cet excédent soit restitué aux clients du service, proportionnellement à leur consommation de l'année 2013.

**DELIBERATION N°2- Chaufferie bois de Gy**

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR valide le projet des travaux de construction de la chaufferie automatique au bois de Gy et de son réseau de chaleur pour desservir le collège, le gymnase et le futur pôle scolaire. Le projet établi comporte une chaudière bois-plaquettes de 200 kW, une chaudière bois-granulés de 200 kW, 2 sous-stations d'une puissance globale de 350 kW et un réseau de chaleur long d'environ 215 mètres. Le coût de ce projet est estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à environ 351 00 € HT. Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR adopte le dossier de consultation des entreprises.

**DELIBERATION N°3 - Chaufferie bois de Marnay**

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR valide l'avant-projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de la chaufferie au bois de Marnay et de son réseau de chaleur pour desservir la mairie, les locaux de la communauté de communes, les bâtiments publics du quartier des Carmes ainsi que des particuliers. Le projet définitif comporte 2 chaudières bois-plaquettes de 300 kW chacune, solution qui permet une utilisation plus importante du combustible « bois ».

**BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 21 JANVIER 2014****DELIBERATION N°1 - Chaufferie bois de Scey-sur-Saône**

Après que Monsieur le Président ait indiqué que le Conseil d'exploitation de la régie des EnR proposait que l'excédent global d'exploitation de la chaufferie de Scey-sur-Saône de 2013 de 14 011,22 soit restitué aux clients du service proportionnellement à leur consommation de l'année 2013, €, le Comité syndical approuve cette proposition.

Au vu de ce qui précède, il décide de maintenir en 2014 les tarifs en vigueur, à savoir : 72€ HT par mégawattheure consommé et 26,50€ HT par unité de répartition forfaitaire.

**DELIBERATION N°2- Chaufferie bois de Gy**

Le Bureau syndical adopte le dossier de consultation des entreprises validé par le Conseil d'exploitation de la régie des EnR et décide du lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée avec négociation et allotissement. Le Bureau syndical autorise Monsieur le Président à procéder au lancement de l'appel d'offres et le charge de la négociation avec les entreprises retenues et de la signature des marchés.

**DELIBERATION N°3 - Chaufferie bois de Marnay**

Le Bureau syndical approuve l'avant-projet définitif validé par le Conseil d'exploitation de la régie des EnR et charge Monsieur le Président de demander à l'équipe de maîtrise d'œuvre de passer à la phase « projet » et de préparer le dossier de consultation des entreprises pour la construction de la chaufferie de Marnay et de son réseau de chaleur.

**DELIBERATION N°4 – Activités du SIED 70 relatives aux énergies renouvelables et à la maîtrise de la demande d'énergie**

Le Bureau syndical valide les dispositions proposées par Monsieur le Président en vue de répartir les coûts salariaux des 2 agents chargés des actions du SIED 70 pour les énergies renouvelables et la maîtrise de la demande d'énergie à partir de 2014 sur les 5 budgets annexes : « Conseil », « Prestations de services », « Chaufferie de Scey-sur-Saône », « Chaufferie de Gy » et « Chaufferie de Marnay », et demande que la suppression du budget annexe « Régie des énergies renouvelables » soit proposée au Comité syndical. Il accepte que le service ENR-MDE (Energies renouvelables et Maîtrise de la demande d'énergie) du syndicat étende son action de valorisation des certificats d'économies d'énergie pour les travaux d'éclairage public à tous travaux réalisés en Haute-Saône tant par des communes que des particuliers disposant d'un contrat d'achat d'électricité dans le département. Il précise que le SIED 70 remboursera aux maîtres d'ouvrage 100% des montants correspondants à la vente de ces certificats.

**DELIBERATION N°5 – Participations du SIED 70 sur les travaux d'optimisation des installations d'éclairage public**

Dans le cadre de la contribution financière du syndicat au titre des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public des communes sur le territoire desquelles il perçoit la TCFE, le Bureau syndical accepte que le plafond de 450 € par luminaire rénové soit modulé en fonction de la population communale, à savoir, 50 luminaires par an pour les communes de moins de 500 habitants et que pour les autres, ce seuil soit augmenté de 10 luminaires par tranche de 200 habitants au-delà de 500 habitants.

**DELIBERATION N°6 – Adoption des programmes de travaux 2012 et 2013**

Monsieur le Président rappelle que certains travaux réalisés par le syndicat et bénéficiant d'aides financières du FACÉ, des Concessionnaires voire d'autres financeurs sont soumis à des règles notamment sur la nature des travaux ou l'achèvement de ces travaux sous certains délais et propose de modifier en ce sens les programmes de travaux 2012 et 2013. Le Bureau syndical valide les adaptations proposées.

**DELIBERATION N°7 – Programmation des travaux 2014**

Le Bureau syndical prend acte des aides 2014 du FACÉ :

|   |             |
|---|-------------|
| FABe – extensions                               | 1 443 000 € |
| FABr – renforcements                            | 361 000 €   |
| FS – sécurisation fils nus                      | 215 000 €   |
| FSp – sécurisation fils nus de petites sections | 142 000 €   |
| FC – aménagements esthétiques                   | 369 000 €   |
| Totaux  | 2 530 000 € |

Le Bureau syndical approuve l'enveloppe financière des travaux prévus en 2014 tels qu'ils figurent sur le tableau ci-après :

| PRO-GRAM-MES  | TRAVAUX  | Montant global TTC des travaux | Montant global HTVA des travaux | Montant HT des travaux facturés aux entreprises | Montant des travaux en régie | Ventilation des ressources |                  |                    |                       | Participation du SIED 70 |
|---|--|--------------------------------|---------------------------------|---|------------------------------|----------------------------|------------------|--------------------|-----------------------|--------------------------|
|   |  |                                |                                 |   |                              | TVA récupérée              | FACE             | Concessionnaires   | Demandeurs de travaux |                          |
| <b>TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE</b> |  |                                |                                 |   |                              |                            |                  |                    |                       |                          |
| FACE  | tranche A/B : renforcement                       | 2 602 000 €                    | 2 200 000 €                     | 2 009 100 €                                     | 190 900 €                    | 401 820 €                  | 1 443 000 €      | 0 €                | 0 €                   | 757 000 €                |
|   | tranche A/B : extension                          | 591 000 €                      | 500 000 €                       | 456 600 €                                       | 43 400 €                     | 91 320 €                   | 361 000 €        | 0 €                | 0 €                   | 139 000 €                |
|   | tranches S : sécurisation fils BT nus            | 355 000 €                      | 300 000 €                       | 274 000 €                                       | 26 000 €                     | 54 800 €                   | 215 000 €        | 0 €                | 0 €                   | 85 000 €                 |
|   | tranches S' : sécurisation de petits fils BT nus | 225 000 €                      | 190 000 €                       | 173 500 €                                       | 16 500 €                     | 34 700 €                   | 142 000 €        | 0 €                | 0 €                   | 48 000 €                 |
|   | Tranche C : aménagement esthétique               | 950 000 €                      | 800 000 €                       | 730 600 €                                       | 69 400 €                     | 146 120 €                  | 369 000 €        | 0 €                | 240 000 €             | 191 000 €                |
| syndical  | renforcement et sécurisation hors FACÉ           | 0 €                            | 0 €                             | 0 €   | 0 €                          | 0 €                        | 0 €              | 0 €                | 0 €                   | 0 €                      |
|   | aménagement esthétique A8                        | 710 000 €                      | 600 000 €                       | 547 900 €                                       | 52 100 €                     | 109 580 €                  | 0 €              | 240 000 €          | 201 600 €             | 158 400 €                |
|   | aménagement esthétique hors A8 et FACÉ           | 0 €                            | 0 €                             | 0 €   | 0 €                          | 0 €                        | 0 €              | 0 €                | 0 €                   | 0 €                      |
|   | extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)          | 2 365 000 €                    | 2 000 000 €                     | 1 826 500 €                                     | 173 500 €                    | 365 300 €                  | 0 €              | 730 600 €          | 400 000 €             | 869 400 €                |
|   | extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)          | 722 000 €                      | 600 000 €                       | 558 100 €                                       | 52 100 €                     | 111 620 €                  | 0 €              | 0 €                | 90 000 €              | 520 200 €                |
| <b>Totaux</b>   | <b>8 520 000 €</b>                               | <b>7 190 000 €</b>             | <b>6 576 300 €</b>              | <b>623 900 €</b>                                | <b>1 315 260 €</b>           | <b>2 530 000 €</b>         | <b>970 600 €</b> | <b>931 600 €</b>   | <b>2 768 000 €</b>    |                          |
| <b>INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT</b> : Autres programmes syndicaux :  |  |                                |                                 |   |                              |                            |                  |                    |                       |                          |
| SEP   | Eclairage public : optimisation                  | 1 790 000 €                    | 1 320 000 €                     | 1 400 000 €                                     | 114 500 €                    | 0 €                        | 0 €              | 0 €                | 560 000 €             | 1 230 000 €              |
|   | Eclairage public                                 | 1 900 000 €                    | 1 600 000 €                     | 1 488 900 €                                     | 111 100 €                    | 0 €                        | 0 €              | 0 €                | 1 491 000 €           | 409 000 €                |
| S <sub>GCT</sub>  | Génie civil de communications électroniques      | 600 000 €                      | 510 000 €                       | 465 800 €                                       | 44 200 €                     | 0 €                        | 0 €              | 0 €                | 555 800 €             | 44 200 €                 |
| <b>Totaux</b>   | <b>4 290 000 €</b>                               | <b>3 430 000 €</b>             | <b>3 354 700 €</b>              | <b>269 800 €</b>                                | <b>0 €</b>                   | <b>0 €</b>                 | <b>0 €</b>       | <b>2 606 800 €</b> | <b>1 683 200 €</b>    |                          |
| <b>TOTAUX GENERAUX</b>  | <b>12 810 000 €</b>                              | <b>10 620 000 €</b>            | <b>9 931 000 €</b>              | <b>893 700 €</b>                                | <b>1 315 260 €</b>           | <b>2 530 000 €</b>         | <b>970 600 €</b> | <b>3 538 400 €</b> | <b>4 451 200 €</b>    |                          |

Le Bureau syndical valide les listes de travaux ci-après :

Au titre du FACÉ :

FAB - extension à Calmoutier, Cemboing, Champey, Champlitte, Fougerolles, Genevrey, Gevigney-Et-Mercey, Gy, Luze, Montagney, Montureux-Les-Baulay, Ormoy, Pierrecourt, Tromarey et Vy-Les-Lure.

FAB - renforcement à Amance, Ancier, Andelarre, Aroz, Beaujeu-St-Vallier Brevilliers, Breuchotte, Champagney, Champey, Champlitte, Ecomagny, Fougerolles, Frahier-Et-Chatebier, Grandville-Perrenot, Gy, Haut-Du-Them, Hyet, Larians-Et-Munans, Nantilly, Noidans-Le-Ferroux, Pennessieres, Pesmes, Plancher-Bas, Pusey, Recologne, Rosiere (La), Rupt-Sur-Saône, Saint-Barthelemy, Senargent, Traves, Valleriois-Lorioz, Villers-Patere et Vy-Les-Lure.

FC - aménagements esthétiques à Fresnes-St-Mames, Gy, Luze, Mailley-Et-Chazelot, Pusey, Rupt-Sur-Sone, Tromarey et Vilory.

FS - sécurisation de fils nus à Faverney, Hyet, Lantere-Et-Les-Armons, Melisey, Montureux-Et-Prantigny, Rochelle (La), Saint-Bresson, Savoyeux et Senargent.

FSp - sécurisation de fils nus de petites sections à Champlitte, Delain, Lantere-Et-Les-Armons, Melisey, Pennessieres, Rosiere (La), Saint-Bresson Et Savoyeux.

Au titre du programme syndical :

Aménagements esthétiques du programme A8 avec Erdf à Arc-Les-Gray, Genevrey et Rioz, et avec La Scicæ à Barges.

Extensions à Amblans-Et-Velotte, Autrey-Les-Cerre, Boulot, Breurey-Les-Faverney, Chambornay-Les-Pin, Champey, Charmoille, Conflans-Sur-Lanterne, Dampierre-Sur-Salon, Delain, Faucogney-Et-La-Mer Hericourt, Montagney, Neuville-Les-Cromary, Pesmes, Port-Sur-Saone, Plancher-Bas, Quincey, Saulx, Scey-Sur-Saone et Villers-Patere.

Eclairage Public à Amance, Ancier, Arc-Les-Gray, Auvet-Etchapelotte, Beaujeux-Et-Vallier, Breuchote, Bucey- Les-Gy, Champtonnay, Charmoille, Chaumerenne, Corbenay, Corravillers, Dampierre-Sur-Saon, Fondremand, Fougerolles, Fresne-St-Mames, Gray-La-Ville, Gy, Hericourt, Luze, Mailley-Chazelot, Malvillers, Marnay, Montagney, Mont-St-Léger, Neuville-Les-Cromary, Pesmes, Pusey, Pusy-Epenoux, Quincey, Renaucourt, Rioz, Rupt-Sur-Saône, Saint-Valbert, Tromarey, Velleguindry-Et-Levecey, Villersexel, Villers-Pater, Vilory et Vougecourt.

Optimisation des installations d'éclairage public à Aboncourt-Gesincourt, Andelarre, Augicourt, Blondefontaine, Bouhans-Et-Feurg, Breuchotte, Briaucourt, Champtonnay, Chapelle-St-Quillain, Chargey-Les-Gray, Cirey, Colombier Combeaufontaine Cornot Corravillers, Corre, Fedry, Filain, Fondemand, Francalmont, Gouhenans, Gourgeon, Gray-La-Ville, Gy, Lavigny, Malachere, Mantoche, Marast, Marnay, Molay, Montingy-Les-Cherlieu, Mont-Saint-Léger, Passavant-La-Rochère, Plancher-Bas, Ray-Sur-Saône, Renaucourt, Saint-Ferjeux, Saint-Valbert, Savoyeux, Soing, Cubry, Le Trembois, Tromarey, Val-de-Gouhenans, Valleriois-Lorioz, Vauvillers, Vellefaux et Villersexel.

Génie civil de communications électroniques à Amance, Arc-Les-Gray, Aroz, Autrey-Les-Cerre, Beaujeu-St-Vallier, Boulot, Breurey-Les-Faverney, Bucey-Les-Gy, Calmoutier, Cemboing, Chambornay-Les-Pin, Champtonnay, Fresne-St-Mames, Genevrey, Gray-La-Ville, Gy, Luze, Mailley-Chazelot, Marnay, Montagney, Pusey, Pusy, Epenoux, Quincey, Rioz, Rupt-Sur-Saône, Saint-Bresson, Scey-Sur-Saône, Tromarey, Villersexel, Villers-Pater et Vilory.

#### **DELIBERATION N°8 – Mesures concernant le personnel**

Dans le cadre de la réorganisation des services du syndicat, le Bureau décide de transformer la fonction de dessinateur par celle de chargé d'opérations, et de créer une fonction de responsable du service technique à attribuer à un technicien supérieur.

#### **DELIBERATION N°9 – convention pour la pose de répéteurs sur les supports du réseau d'électricité**

Le Bureau syndical adopte le projet de convention à intervenir entre le SIED 70, ERDF et la société M2O City qui envisage d'installer, pour le compte de VEOLIA, des répéteurs sur les supports du réseau de distribution publique d'électricité permettant la télé relève des compteurs d'eau, prévus d'être installés dans un premier temps à Héricourt et à Fontaine-les-Luxeuil.